

Le 12 octobre 2018



Le Maire

Monsieur Pierre-André DURAND
Préfet
Préfecture de la Seine-Saint-Denis
1 Esplanade Jean Moulin
93007 BOBIGNY

Monsieur le Préfet,

Un courrier de l'association Aulnay Environnement vous a été adressé concernant un projet de création d'un parking souterrain sur la place Jean-Claude Abrioux à Aulnay-sous-Bois. Ce courrier a été publié sur le blog « Mon Aulnay » et comporte un certain nombre d'inexactitudes. Nous allons d'ailleurs demander à cette association de publier un droit de réponse sur ledit blog.

Votre fonction vous a bien évidemment habitué à ces périodes pré-électorales qui politisent à outrance des sujets qui n'ont pourtant pas lieu de l'être puisque relevant de la simple gestion municipale.

Je souhaite donc porter à votre connaissance l'exacte teneur du projet de travaux sur la place Abrioux et les éléments de réponses aux approximations partisans de cette association.

Concernant la question de la dissolution de gypse : ce risque, qui existe sur l'ensemble du territoire de notre Ville, est, comme le prévoit la réglementation, pris en compte dans le projet. Ainsi, des sondages ont été effectués par la Ville en juin 2017 pour vérifier l'état du sous-sol et garantir aux maîtres d'ouvrage la pérennité de toute construction qu'elles soient publiques ou privées. Les résultats de ces sondages ont été transmis aux entreprises candidates.

Par ailleurs, avant la mise en œuvre effective des travaux du parking souterrain, la Ville a souhaité saisir le Tribunal Administratif de Montreuil afin de réaliser un référé préventif. Ce référé a pour but de prémunir les riverains et palier toute contestation après l'achèvement des travaux sur l'état antérieur des ouvrages avoisinants.

Cette expertise avant travaux n'est pas obligatoire, mais est une sécurité pour nous et les riverains parce qu'elle est opposable. La Ville a donc assigné en référé tous les propriétaires riverains, mais également ses propres constructeurs, un courrier du Tribunal Administratif a d'ailleurs été adressé, ces derniers jours, aux riverains.

Concernant le niveau de la nappe phréatique et les risques d'inondation évoqués par l'association : il faut rappeler que la nappe phréatique s'étend sur tout le territoire de la ville à une profondeur moyenne comprise entre -1,00 m et -4,00 m. Plus particulièrement son niveau au droit de la place Abrioux est compris entre -1,60 et -2,90 m de profondeur. Son niveau est contrôlé grâce à 63 piézomètres.

HÔTEL DE VILLE

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE BP 56 93602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX TEL. 01 48 79 63 63 FAX 01 48 79 63 09 Web www.aulnay-sous-bois.com



L'amalgame que tente de faire cette association entre les inondations de 2013 et le niveau de la nappe est dénué de tout fondement. Les inondations de 2013 sont dues au dimensionnement des collecteurs d'eau de pluie qui n'étaient pas calibrés pour faire face à des précipitations intenses et abondantes.

C'est pourquoi, afin de prévenir les risques d'inondations comme la ville en avait connu en 2013, nous aurons actualisé le schéma directeur d'assainissement à la fin de l'année. Nous avons également construit 4 bassins enterrés depuis 2014 permettant d'absorber ces précipitations dont celui de la rue Jean-Jacques Rousseau. 5 autres bassins seront réalisés dans les prochaines années.

Nous contrôlons le niveau de la nappe phréatique et nous prenons des mesures pour prévenir les risques d'inondation.

Concernant le réseau viaire et le défaut la sécurité des piétons : il convient de rappeler que notre objectif est de réaménager la place pour la rendre aux piétons et aux commerces, avec pour corollaire de diminuer la présence des voitures. La nouvelle place sera en effet entièrement piétonne ce qui augmentera la sécurité des usagers des établissements scolaires (école/collège) mais aussi de la clinique, de la crèche et des commerces. Le parking souterrain permettra quant à lui d'augmenter l'offre de stationnement tout en supprimant le mouvement et le stationnement des véhicules sur la place actuelle avec les entrées et sorties à proximité du collège du Parc et l'annexe Solbès.

A ce titre, afin de ne pas augmenter le flux de véhicules et sécuriser la place et ses abords il a été choisi de créer la trémie d'entrée et de sortie dans un seul et même ouvrage. Elles seront situées sur l'emprise actuelle du parking de surface de la Place Abrioux, en face de la Rue Louis Barault. Et donc, contrairement à ce qu'affirme l'association, les rampes d'accès au futur parking souterrain ne seront pas dans l'emprise du leg Pecoroni.

Par ailleurs, la circulation sur la voie Paul Langevin entre les rues Barrault et République sera alternativement automobile zone 30 et piétonne par l'installation de plots rétractables avec feux permettant la circulation automobile le matin et le soir pour les créneaux d'entrée et de sortie des élèves des groupes scolaires, le reste du temps cette voie sera piétonne.

En ce qui concerne le collège les échanges de flux piétons seront uniquement sur la rue de la République puisque le collège le Parc intégrera les locaux situés entre la rue du 14 juillet et la rue de la République. Les études concernant l'annexe Barrault sont en cours. Les deux établissements qui seront le collège du Parc dans sa nouvelle configuration et le nouvel établissement scolaire seront séparés par cette place piétonne.

Au final, il s'agit donc d'une opération de revitalisation de cette place qui redeviendra ainsi un pôle de centralité, avec des commerces de proximité donnant sur une place piétonnisée, verdoyante et attrayante.



La proposition alternative visant à construire un parking en silo sur l'emplacement de l'ancienne perception, ne permet pas de répondre aux besoins de stationnement ni aux exigences souhaitées en matière d'esthétique. L'association évoque en effet la construction d'un parking silo de 40 places environ comme la capacité de la place Abrioux actuelle. Or, il aurait été honnête de leur part de comparer un parking silo de 100 places au moins comparable aux capacités du parking souterrain prévu. Dans la configuration énoncée, cela conduit pour 100 places à un parking de 5 à 6 niveaux, un ascenseur duplex et deux cages d'escaliers. Cela conduirait à altérer les façades de la rue des Ecoles et son environnement immédiat assombrissant les propriétés voisines.

J'assume de m'opposer à un projet de ce type qui engendrerait de nombreuses nuisances, notamment visuelles, dans un environnement d'habitations, de commerces et mitoyenne d'une crèche collective construite en R+1. En revanche, je m'étonne que cette association fasse pareille proposition avec une telle hauteur de construction comparable à celle qu'elle a décriée lors de la révision du PLU sur la Place Abrioux.

Concernant l'essence des arbres présents, il ne s'agit pas d'une essence remarquable. Elle ne fait ni partie des arbres protégés au titre de l'article 13-2 du PLU, ni au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme. Ces arbres sont composés essentiellement de tilleuls réputés allergènes. Une revégétalisation de la place est, quoi qu'il en soit, prévue dans le projet. Et bien évidemment la ville d'Aulnay-sous-Bois respecte le un pour un.

Pour finir, il est fait mention, dans le courrier d'Aulnay Environnement, que la Place Abrioux, était en 2008, reconnue d'intérêt patrimonial par le Département. Cette affirmation est erronée : seul le Collège du Parc a été protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme.

Pour la partie technique en vue de l'exploitation du futur parking, les documents constituant le programme fonctionnel du futur ouvrage ont été transmis à l'ensemble des candidats. Ce marché de travaux, appelé marché de conception/réalisation, donne les principales orientations à prendre en compte mais laisse au regard de la complexité du sujet et de son environnement, la pleine responsabilité au constructeur / concepteur sur la possibilité de proposer une solution viable et sécurisée quant à la réalisation et la future exploitation. Du fait de ces chevauchements de procédure il est normal que les exploitants potentiels ne puissent disposer du projet car le lauréat de ce marché de conception/réalisation n'était pas désigné et de facto sa proposition graphique et fonctionnelle n'était pas connue par la ville.

Je souhaitais donc que tous ces éléments soient également à votre connaissance. Le projet d'aménagement global de la Place Abrioux est structurant pour la revitalisation de cette partie de la ville. Il a été présenté à l'ensemble des riverains et les concertations avec les habitants du quartier se poursuivront.

Je regrette la politisation de ce dossier d'aménagement dont le but est la redynamisation de notre belle ville d'Aulnay-sous-Bois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes meilleures salutations.



Le Maire,

Bruno BESCHIZZA